

5^{c.} Journal du Lot 5^{c.}

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville.....	8 fr.	15 fr.	28 fr.
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance. Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. GOUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent
RÉCLAMES.....	50

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

Pour ceux qui ne lisent QUE LE DIMANCHE LA SEMAINE

EN FRANCE

La loi de deux ans. — La séparation. — L'affaire Dreyfus. — Les tableaux d'avancement.

La loi sur le recrutement militaire et limitant le service à deux ans est enfin votée. Et c'est à plus de cinq cents voix contre une trentaine que ce résultat a été obtenu à la Chambre. L'opposition s'est donc évanouie peu à peu ; les modérés et la droite qui criaient, au début, à la trahison, ont fini par accepter cette grande réforme démocratique.

Depuis 1870, la loi de 1905 est la troisième en date ; il y a eu celle 1872, faite au lendemain des désastres, et dans laquelle l'esprit d'égalité restait à l'état de principe, et celle de 1889, où déjà le souffle démocratique était plus accentué. Dans le projet qui vient d'être voté, le service militaire, égal pour tous, est enfin réalisé.

Et les résultats ne tarderont pas à se faire sentir. Au point de vue militaire, la discipline deviendra de plus en plus rationnelle et la caste des officiers, qui tentait de se reformer, finira par se fondre dans le gros des administrations. Au point de vue social, c'est le pacifisme de plus en plus affirmé dans les relations internationales. Avant 1870, la guerre était l'état normal d'une nation en général, et de la France en particulier. Et pourquoi ? Parce que seuls y participaient les fils des ouvriers et des paysans. Avec les deux premières lois de la République, les guerres coloniales subsistaient encore, puisque le service d'un an ou le volontariat, empêchaient les enfants de la bourgeoisie d'aller au loin.

Avec la loi de 1905, la paix totale, complète, devient non plus seulement le principe, mais le fait imposé à tout gouvernement républicain.

Une grande réforme vient d'être accomplie, une autre se prépare et la Chambre, sans désespérer, en a commencé l'étude ; il s'agit de la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Décidément le ministère Rouvier devient fécond, mais il faut bien se souvenir que son œuvre fut préparée par le cabinet Combes.

Donc c'est mardi qu'a commencé la discussion du projet Bienvenu-Martin, accepté et soutenu par la Commission. La séance a été digne et les députés ont écouté ce jour-là un superbe discours du rapporteur, le socialiste Aristide Briand. En des paroles brèves, fortes et sans violence, il a montré que la Chambre ne pouvait repousser à plus tard l'examen de la question. Les membres de la droite dont le fanatisme voulait essayer d'une obstruction tapageuse, sont redevenus calmes et toute la gauche, même quelques députés du centre, ont applaudi à cette argumentation.

Judi M. Deschanel lui-même a reconnu la nécessité de la Séparation.

L'affaire Dreyfus qui va se dénouer dans quelques mois a attiré l'attention cette semaine par le fait de la désignation du rapporteur.

Le premier président avait désigné successivement deux membres de la Cour pour étudier le dossier et se charger d'exposer la question devant les Chambres réunies. Or, ces deux conseillers, un peu affaiblis par l'âge et la maladie, ont eu peur du travail énorme que cette tâche allait leur imposer ; ils ont décliné la responsabilité. Et finalement M. Ballot-Beaupré a désigné M. Michel Gaffard dont l'acceptation paraissait certaine.

La publication des noms des officiers portés au tableau d'avancement a jeté le désarroi dans le pays. Des statistiques ont été faites qui démontrent que M. Guyot (de Villeneuve) avait raison de compter sur M. Berteaux pour démolir l'œuvre républicaine du général André.

Pour l'infanterie et la cavalerie, les nobles qui ne sont qu'un pour mille au maximum, sont dans la proportion de 23.3 %. (Et dans la cavalerie, la moyenne est de 34 sur 100). Mais ce qui est plus grave, c'est que la proportion augmente avec les grades ; pour les capitaines, elle est de 17,1 pour cent ; pour les colonels, elle monte à 57,1 pour cent.

Inutile d'ajouter que cette constatation crée l'œil mais ce qu'on ne voit pas, ce sont les innombrables officiers portés sur ce tableau et dont les noms roturiers recouvrent les sentiments les plus réactionnaires et les plus hostiles à la démocratie.

A L'ÉTRANGER

En Mandchourie. — Au Venezuela

En Mandchourie, l'armée russe continue à poursuivre sa retraite vers le nord aussi rapidement que le lui permet son état de fatigue.

D'après les calculs les plus probables, cette armée n'aurait plus qu'une centaine de mille hommes et l'on sait que le tsar en a confié la direction au général Linévitch avec la mission de se rabattre sur Karbin qui est le point de jonction des deux lignes, allant l'une vers Vladivostok et l'autre vers Port-Arthur.

Les dernières nouvelles annoncent un mouvement tournant dirigé par le général japonais Kanamura à l'extrême-droite. Kanamura est à la tête de 6 divisions toutes fraîches arrivées à Moukden la veille de la bataille pour profiter des désastres russes, le maréchal Oyama le jette en avant. Et peut-être la débâcle pourrait-elle venir d'une façon définitive pour les troupes de Linévitch.

Entre le Venezuela et la France, un conflit vient de s'élever ; il accroît la situation difficile de cet état qui déjà est en lutte avec les Etats-Unis et la Hollande.

Evidemment le président Castro sent le terrain lui manquer et il joue son va-tout en se procurant de l'argent par tous les moyens licites ou non.

LE FURETEUR.

DU CALME

L'autre jour, en commentant les dernières manifestations épistolaires ou oratoires de certains prélats français, il nous était donné d'y relever les marques d'une profonde irritation. Les évêques, après avoir affecté pendant longtemps une belle indifférence au sujet de la séparation, ne cachent plus le désarroi où les met la proximité de l'échéance fatale. Voilà ce que nous constatons dans les écrits véhéments du cardinal Lecot ou dans ceux, plus diplomatiques, de M. Lacroix. Et ce n'est pas la démonstration à laquelle s'est livré un curé de campagne du Midi, dans une lettre que vient de publier la Dépêche de Toulouse, ce n'est pas le geste de ce prêtre qui nous fera revenir sur notre impression.

« La République, s'écrie-t-il, veut une journée. Et bien moi je suis pour la journée des cent mille fourches de fer. Qui saura y résister ? C'est le dernier argument à employer. »

Et ce belliqueux ecclésiastique éprouve le besoin d'ajouter que ce qu'il émet c'est l'état d'âme actuel du clergé rural au sujet de la prétendue réforme religieuse... Partout le clergé tiendra une conduite uniforme ; l'ordre nous viendra de Rome, du Pape qui représente Dieu !

Ainsi les républicains n'ont qu'à bien se tenir. La St-Barthélémy n'est que de la petite bière, comparée à l'exécution que ce curé de Gascogne se complait à rêver. Mais — hétons-nous de le dire — ce qui est de nature à nous tranquilliser, c'est, précisément, qu'il n'y a là qu'un rêve — le rêve d'un curé de Gascogne !

C'est bien mal connaître les paysans de France que les croire un seul instant capables de se prêter à une insurrection contre la République pour le bon plaisir des milices romaines. Sans

doute, en certaines contrées, comme la Bretagne, des appels à la violence pourront, le cas échéant, être écoutés par quelques pauvres hères fanatisés. Mais nous sommes loin, bien loin, des « cent mille fourches de fer », car, en supposant que les « troubles » renaissent à Ploudaniel et à Saint-Méen, chacun sait que ce ne sont point là les armes préférées des électeurs de M. Gayraud ! Enfin, pour ce qui est de la majeure partie des communes de France, l'histoire politique de ces 35 années nous apprend que si le suffrage universel a montré des dispositions à la révolte, ce fut surtout contre le cléricalisme.

Et puis, ne remarquez-vous pas qu'elle cadre assez mal cette exaspération des ecclésiastiques avec la confiance qu'ils professent pour le zèle de leurs ouailles ?

A les en croire, ils tiennent, si j'ose dire, « leur monde dans la main ». Ils se font forts de mener leurs fidèles à la bataille et ils nous annoncent une ère de représailles terribles. Leurs soldats se feront couper en quatre dans la lutte contre les Jacobins et les sectaires... Mais alors pourquoi cette colère contre les partisans de la Séparation ?... En vertu de « qui peut le plus peut le moins » et si vraiment vos troupes vous sont si dévouées, vous ne devriez avoir, bons curés de Gascogne ou d'ailleurs, aucune inquiétude quant au salut de l'Eglise ! Car, puisque l'immense légion des croyants est en passe de risquer le martyre, sur un signe de vous, à plus forte raison, il y a lieu de croire qu'ils ne renchériront pas à l'idée des sacrifices, moins douloureux à coup sûr et simplement pécuniaires, que le fonctionnement irréprochable des services du culte est susceptible d'exiger d'eux. Une clientèle à ce point dévouée ne peut manquer de pallier, et au-delà, les inconvénients de la Séparation. Et, dans ces conditions, nous ne comprenons plus pourquoi vous laissez paraître une surexcitation qui témoigne d'un véritable affolement, à la perspective du nouvel état de choses.

La colère est mauvaise conseillère ! on ne saurait trop le dire aux serviteurs de l'Eglise. Et plus approchera la discussion des mesures à prendre concernant la police des cultes, plus cette colère sera inopportune et maladroite.

Un de nos confrères républicains rappelle, fort à propos, que dans les règles de notre droit public il existe des dispositions d'une telle efficacité que, par leur vertu et sans qu'il soit besoin de les rajourner, la situation du prêtre factieux, après la Séparation, pourrait devenir singulièrement critique. Et il cite notamment un certain article du code civil qui enlève la qualité de Français à quiconque ayant accepté des fonctions publiques conférées par un gouvernement étranger, les conserve nonobstant l'union du mariage avec un Français.

Avec notre confrère, nous espérons très sincèrement que jamais la justice républicaine n'aura à en venir à de telles extrémités.

Mais, tout de même, ces messieurs de l'Eglise feraient sagement de comprendre qu'ils ont tout intérêt à se tenir plus calmes et à ne point ravaler la religion au niveau d'un vulgaire tremplin d'agitation politique.

Paul BAZART.

MOTS DE LA FIN

Sur le cours :

Cours de la République, sur le macadam gras de la chaussée, une dame opulente glisse et, de tout son long s'étale.

— Tiens ! dit un gamin, en voilà un qui vient de casser le verre de sa montre !

— Oh ! y a pas de mal, riposté un autre ; l'état était déjà en deux morceaux !

Chambre des Députés

Séance du 23 mars 1905

PRÉSIDENCE DE M. DOUMER

La Chambre commence la discussion de la question des bouilleurs de cru ; MM. Perroche et Cornet ont déposé deux interpellations visant la façon dont sont appliqués aux bouilleurs les dispositions de la loi des finances de 1903.

M. Perroche se plaint de la rigueur excessive dont font preuve les employés de la régie à l'égard des bouilleurs.

M. Cornet attaque le règlement d'administration publique qui a encore aggravé la disposition de la loi des finances.

M. Rouvier répond que ce règlement a été fait en Conseil d'Etat.

M. Cornet réclame le retrait du règlement d'administration publique ; cette motion est repoussée.

M. Flandin propose un ordre du jour tendant à ce que le gouvernement apporte dans la rigueur de la loi les atténuations nécessaires.

Cette motion est adoptée.

M. Lasies dépose une motion tendant à suspendre toute action contre les bouilleurs poursuivis pour infraction à la loi de 1903, jusqu'au vote de l'amnistie ; néanmoins, il retirera sa motion si la commission des boissons s'engage à déposer un rapport sur l'amnistie.

M. Krantz refuse de prendre cet engagement : un incident éclate entre M. Lasies et M. Krantz.

La motion de M. Lasies est repoussée.

Séance de l'après-midi

PRÉSIDENCE DE M. DOUMER

L'élection de M. Pasquier est validée. La Chambre reprend la discussion du projet de séparation.

M. Deschanel déclare que le régime concordataire n'est pas le meilleur et que la séparation s'impose depuis surtout le vote de la loi sur les congrégations ; mais cette séparation ne devrait pas être une lutte contre le pape ; il trouve que le projet n'est pas mauvais.

M. Deschanel parle des édifices du culte : que fera-t-on ? seront-ils pris par l'Etat ou les associations les conserveront-ils ? Il estime que la jouissance des édifices du culte doit être laissée au culte.

M. Gabriel Deville fait un exposé démontrant que la Révolution en s'appropriant des biens du clergé n'a usé que de son droit ; et il établit que les traitements consentis au clergé ne peuvent pas être considérés comme une compensation des biens qui leur avaient été repris ; ces traitements étaient simplement des salaires.

Quant aux édifices, il n'y a pas de doute, ils appartiennent à l'Etat.

Au sujet des effets de la séparation, M. Deville se déclare pour le droit illimité de fédération pour les associations cultuelles, comme pour toutes les associations ; il s'attache ensuite à démontrer que la séparation s'impose et le plus tôt possible.

M. Boucher demande au ministre de faire dresser la liste des biens qui pourront procurer des revenus aux églises ; M. Bienvenu-Martin dit que cette opération est impossible à faire, les intéressés n'avaient jamais ce qu'ils possèdent.

La suite de la discussion est renvoyée.

Et la séance est levée.

Séance du 24 mars 1905

PRÉSIDENCE DE M. DOUMER

Le ministre de l'Agriculture dépose un projet de loi portant ouverture d'un crédit extraordinaire de 300.000 fr. pour l'ouverture d'un concours hippique à Paris.

La Chambre aborde la discussion des interpellations sur l'exploitation de l'enfance dans les établissements d'assistance privée.

M. Breton prend la parole ; il constate que ce sont dans les établissements congréganistes que cette exploitation se produit, et où l'on commet le plus de brutalité sur les enfants. Il cite les sœurs de Toulon, de Tours, du Bon-Pasteur et il montre des faits inouïs de sauvagerie commis sur des enfants.

M. Breton conclut en demandant la fermeture de ces maisons.

La suite de la discussion est renvoyée à une séance ultérieure.

Et la séance est levée.

Sénat

Séance du 23 mars 1905

PRÉSIDENCE DE M. FALLIÈRES

M. Fallières annonce la mort de M. Folliet, sénateur de la Haute-Savoie et prononce l'éloge funèbre.

Les rapports sur les budgets de la marine, des finances, des monnaies et médailles, de l'imprimerie nationale, des conventions de la justice et des cultes, sont déposés.

Divers projets d'intérêt local sont votés.

Le Sénat revient à la discussion de la loi étendant la compétence des juges de paix.

On adopte une motion tendant à permettre la nomination comme juges de paix, des membres des chambres de commerce ayant dix ans de présence dans une de ces assemblées ; mais on refuse de faire la même faveur aux conseillers prud'hommes.

Après 10 ans de fonctions les juges suppléants pourront être nommés juges titulaires ; les juges de paix pourront rester en fonctions au-delà de 70 ans.

Les commis-greffiers et les clercs d'officiers ministériels possédant le brevet de capitaine en droit, peuvent être nommés juges de paix.

Le traitement des juges de paix de 4^e classe sera porté de 2.400 à 2.500 fr.

La suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

Et la séance est levée.

Séance du 24 mars 1905

PRÉSIDENCE DE M. FALLIÈRES

M. Dubost dépose le rapport général sur le budget de 1905

M. Gourju demande au garde des sceaux pourquoi celui-ci n'a pas tenu la promesse qu'il avait faite relativement à la location d'immeubles occupés par des congrégations dissoutes.

M. Chanmié répond qu'il n'y peut rien : les tribunaux interprétant la loi différemment que le garde des sceaux.

Le Sénat reprend l'examen du projet relatif à la compétence des juges de paix ; puis il prend en considération la proposition de M. St-Germain, tendant à supprimer le sucrage clandestin des vendanges.

Et la séance est levée.

Les troubles en Russie

Le Mouvement agraire. — Un Massacre

Le commandant de la gendarmerie de Kouton, apprenant que cent quarante paysans, avec leurs femmes et enfants, s'étaient rassemblés sur la route, près de la propriété Lanenti, s'est rendu sur les lieux avec une compagnie de soldats, et bien que les paysans se fissent assez tranquilles, fit ouvrir le feu sur eux. Deux personnes furent tuées, cinquante blessées, dont vingt grièvement ; sept blessés moururent pendant leur transport à l'hôpital.

Les Grèves

La direction de l'usine Poutilow et les ouvriers ont adopté un règlement pour la solution amiable de leurs différends.

Les usines et les mines de Youzovka, dans la province de Yekaterinoslaw, sont fermées en raison de la grève.

Le mouvement rural fait des progrès en Livonie, avec la participation des paysans, même de ceux qui possèdent des terres.

Au Caucase

On signale des troubles nouveaux à Tiflis ; deux individus, porteurs de proclamations, d'armes et de drapeaux rouges ont été arrêtés le 21.

De nombreux habitants des villages de la Mingrélie, se dirigeant vers Sukhùm, furent arrêtés à une distance de quatre verstes de cette ville par le chef de la circonscription. La foule exigea la mise en liberté des ouvriers arrêtés la veille. Cette demande fut repoussée.

Dans le district de Goudaout, une bande assaillit une petite bourgade russe en demandant l'éloignement des colons russes.

Et la séance est levée.

Philosophie

Le gouvernement envoie une mission en Afrique pour y faire une enquête sur nos procédés de colonisation, pour contrôler sur place ce qu'il peut y avoir de fondé dans les reproches adressés à nos soldats et à nos fonctionnaires, pour vérifier si on nous a fait une peinture exacte de la condition de leurs administrés, en un mot pour tirer au clair l'obscur question du nègre.

Cette mission sera dirigée par M. Savorgnan de Brazza, l'explorateur bien connu. Elle compte parmi ses membres des coloniaux, des géographes, des représentants du ministère des affaires étrangères, des délégués de la justice, et la présence de tous ces personnages s'explique on ne peut mieux. On a plus de peine à deviner pourquoi le gouvernement a cru devoir leur adjoindre un professeur de philosophie.

Ce philosophe aura-t-il pour office d'enseigner aux nègres le stoïcisme ? De rallier les colons à la doctrine de Marc-Aurèle ? ou de charmer, par des devis renouvelés de Platon, les longueurs de la traversée ?

Devant la mission groupée autour de lui passera-t-il en revue, sur le pont du navire, les systèmes de la philosophie ? Examinera-t-il ce qu'on doit penser du déterminisme et de la liberté humaine, si nous sommes responsables de nos actes, si un colon est libre de ne pas être un bourreau, et un nègre de n'être pas un nègre ?

L'envoi-t-on seulement en Afrique parce qu'il y a en France beaucoup de philosophes et le Congo deviendrait-il un débouché pour la philosophie ?

Autant d'énigmes qu'on voudrait voir résoudre. Il ne serait pas moins intéressant de connaître la doctrine philosophique dont se réclame ce philosophe. Car on sent bien que son opinion sur les abus coloniaux peut être fort différente selon qu'il appartient à l'école de Pangloss ou à celle de Martin.

Le Concours Général Agricole

Le Concours général agricole, organisé à la Galerie des Machines à Paris, a ouvert ses portes au public, mercredi matin, à partir de dix heures. Cette journée d'inauguration a été exclusivement consacrée à l'exposition des machines et instruments agricoles, l'exposition générale ne devant être accessible aux visiteurs qu'à partir de vendredi matin.

L'aménagement et l'emplacement des diverses sections du concours ne diffèrent pas sensiblement, cette année, de ceux adoptés pour les années précédentes.

Le vaste rectangle qui forme le rez-de-chaussée de la Galerie des Machines est occupé, comme à l'ordinaire, par les expositions des machines agricoles et des animaux, séparées l'une de l'autre par une exposition horticole où, pour le double plaisir des yeux et de l'odorat, ont été réunis en de superbes parterres les plus beaux spécimens des fleurs de la saison.

Les jacinthes, les lilas, les violettes, les azalées emplissent l'atmosphère de délicieux parfums, qui vous consolent des odeurs moins agréables émanant des boîtes du voisinage, dans lesquels beuglent, bêlent et hurlent à l'envi les divers échantillons des races bovine, ovine ou porcine.

Cette exposition des animaux gras et reproducteurs forme d'ailleurs une des sections les plus importantes du concours. Pour les animaux gras, elle n'a pas réuni moins de 180 bœufs, tous plus imposants les uns que les autres, par leur corpulence et leur stature ; on y trouve encore 660 moutons et 130 porcs, également de proportions gigantesques.

Les animaux reproducteurs sont au

nombre de 975 pour l'espèce bovine, de 461 pour l'espèce ovine et de 84 pour l'espèce porcine.

C'est dans les galeries du premier étage que sont installées les diverses expositions des beurres, fromages, crèmes ou volailles. L'exposition des volailles vivantes est considérable. Elle comporte 1.522 lots, parmi lesquels les plus beaux échantillons des divers animaux de basse-cour.

L'exposition des vins est également très réussie. Elle réunit 25.250 bouteilles, soit à peu près le double des lots exposés l'année passée.

Bref, installation très intelligemment comprise et parfaitement réussie.

LA GUERRE RUSSO-JAPONAISE

La retraite sur Khabarive

Les plans de retraite ont été décidés dans un conseil de guerre tenu par les généraux Kouroupatkine, Linievitch Bilderling et Kaulbars. Les préparatifs, très étendus, qui ont été faits en conformité avec ces plans, ont été menés à bien.

Le 21 mars, le général Kouroupatkine, nommé au commandement de la 1^{re} armée, est arrivé à Goun-Tchou-Ling. A son arrivée, il a été l'objet d'une grande ovation à la gare. Le général Kouroupatkine, répondant à cette ovation, a fait un petit discours, dans lequel il a exprimé l'espoir que l'armée pourra bientôt réparer ses revers.

La réorganisation effectuée à Tieling après la retraite de Moukden marque sans conteste la fin du deuxième acte de la guerre.

Goun-Tchou-Line est une grande gare de chemin de fer en même temps qu'un important centre de la Croix-Rouge. Elle dispose de facilités militaires de toutes sortes. Il y a actuellement un camp énorme qui débordait dans toutes les directions.

Des troupes arrivent chaque jour. Les divisions qui se trouvent en avant continuent leur marche vers le nord, pendant que les nouvelles troupes venant de Russie d'Europe se dirigent vers le sud pour relever l'arrière-garde, complètement épuisée.

La Retraite

On mande de Tokio : Notre détachement poursuivant l'ennemi est entré à Chang-Tou-Fou le 21 mars dans l'après-midi. D'importants détachements ennemis se repaillent en désordre au nord-est, le long du chemin de fer. Une partie de la cavalerie ennemie a fait halte à trois kilomètres au nord de Chang-Tou-Fou.

Les escadres russes

L'escadre de l'amiral Nebogatow rejoindra dans une dizaine de jours l'escadre de l'amiral Rojestvensky ; puis, toutes deux se dirigeront vers le Pacifique.

Toutes les femmes habitant Vladivostock ont reçu l'ordre de quitter cette ville.

L'emprunt Russe

La Gazette de la Bourse annonce la signature de la convention d'un emprunt intérieur de 200 millions de roubles, à 5 % ; le taux d'émission est d'environ 96.

L'emprunt est amortissable en 81 ans. Cent millions ont été achetés par des banques, 50 pris en commission par des banques et 50 acquis par les caisses d'épargne.

La souscription sera ouverte la semaine prochaine.

La paix

Le gouvernement japonais, frappé des dépenses énormes occasionnées par la guerre, est prêt à entamer des négociations de paix, mais la Russie doit renoncer à toutes ses prétentions sur la Mandchourie et la Corée et admettre les droits du Japon sur la péninsule du Liao-Toung, ainsi que sa souveraineté sur la Corée. — (Daily Telegraph.)

INFORMATIONS

L'affaire Dautriche

L'Éclair publie une série de documents inédits, qui se rapportent à l'ancienne affaire Dautriche. Ce sont des lettres échangées en 1898 et 1899 entre l'agent Austerlitz et le capitaine Mareschal.

Il résulterait de ces documents que l'agent Austerlitz avait demandé 60.000 francs et qu'une somme de 25.000 fr. lui fut réellement versée. On se rappelle que le capitaine Cassel, chargé de l'instruction, avait déclaré qu'Austerlitz n'avait reçu que 10.000 fr. et que le reste de la somme inscrite sur les livres, c'est-à-dire 15.000 fr. avait été affecté à un autre usage à l'occasion du procès de Rennes.

Les loteries

La commission des loteries a entendu M. Etienne, ministre de l'intérieur, au sujet des autorisations à donner pour l'organisation des loteries.

Elle a décidé de présenter un texte, aux termes duquel les loteries dont le capital atteindrait 300.000 francs seraient autorisées par décret rendu sur la proposition du ministre de l'intérieur.

Pour les loteries dont le capital sera supérieur à 300.000 fr. la commission a laissé le soin au ministre de l'intérieur de préparer un règlement d'administration publique, qui déterminera dans quelles conditions ces loteries seront autorisées.

Une Veto Allemand

Le Temps publie la grave information suivante :

« Constantinople, via Sofia, 22 mars 9 h. 15.

« Une Note de l'ambassadeur d'Allemagne à la Porte oppose, dit-on, un veto aux commandes d'armes éventuelles à des manufactures françaises, avec menaces de sévères conséquences pour la Porte si elle passait outre.

« Cette Note jette le cabinet ottoman non seulement dans de graves embarras, mais aussi dans l'indignation de se voir dicter sa conduite. La question a dû être débattue dans le conseil des ministres.

« En attendant, la Porte a fait à l'ambassade de France des propositions relatives à une commande d'armes ; mais ces propositions, jugées insuffisantes, ont été rejetées. »

Les agriculteurs de France

La troisième séance de la session annuelle des agriculteurs de France a eu lieu sous la présidence du marquis de Vogüé.

Relativement au repos hebdomadaire dans les industries agricoles, l'assemblée a adopté le vœu suivant, proposé par M. Séblin, sénateur, et déjà adopté par les sections des industries agricoles et de législation :

« 1^o Que les exceptions soient fixées par la loi et non par un règlement d'administration publique.

« 2^o Que dans ces exceptions fixées par la loi soient comprises toutes les industries agricoles.

« 3^o Qu'enfin il leur soit accordé une dispense de quinze jours de repos hebdomadaire par an, sans restriction. »

En Turquie

Constantinople, 23 mars.

A la suite d'une longue entrevue de M. Constans avec le sultan, ce dernier a ordonné au conseil des ministres de se réunir pour examiner la note remise par l'ambassadeur de France.

Cette note expose de façon très précise, à quelles conditions l'émission sur le marché de Paris, de l'emprunt turc projeté, pourra être autorisée par le gouvernement français.

Le sultan a exprimé à M. Constans son ferme désir de lui donner satisfaction, et des instructions en ce sens ont été données par le souverain à ses ministres.

Dans les milieux officiels, on croit donc à une solution favorable et très prochaine des négociations en cours.

Mort de Jules Verne

Une dépêche d'Amiens annonce que le célèbre romancier Jules Verne est mort vendredi, à trois heures.

Jules Verne était né à Nantes en 1828. Venu à Paris pour faire ses études de droit, il fit au théâtre des débuts sans retentissement. Il se révéla en 1861, avec *Cinq semaines en ballon*, dont le succès fut considérable. Puis, d'année en année sa réputation grandit. On traduisit en toutes les langues, les *Enfants du capitaine Grant*, *20.000 lieues sous les mers*, *le Voyage au centre de la Terre*, *le capitaine Hatteras*, *le Tour du Monde en 80 jours*, — qui parut en feuilleton dans le *Temps* en 1872, — *Michel Strogoff*, *Un Capitaine de quinze ans*, *Kériban-le-Tétu*, *Une Ville flottante*, *Les Anglais au Pôle Nord*, *De la Terre à la Lune*, *le Docteur Ox*, *César Cascahel*, *l'Île mystérieuse*, *les Aventures de trois Russes et de trois Anglais*, etc., etc.

Jules Verne était officier de la Légion d'honneur.

Depuis longtemps il habitait Amiens où ses concitoyens d'adoption l'avaient élu conseiller municipal.

Quelques-uns de ses romans d'aventures furent mis à la scène. *Le Tour du Monde en 80 jours* et *Michel Strogoff* eurent des centaines de représentations.

Petites Nouvelles

La cour d'assises de Bône a condamné à la peine de mort deux italiens qui assassinèrent deux personnes, dans la banlieue de Bône.

— Jeudi matin, s'est ouvert le Congrès annuel de la Fédération des Sociétés et Syndicats des vétérinaires de France. 45 sociétés ou syndicats étaient représentés.

— M. Clémentel, ministre des colonies, a présidé jeudi soir un banquet qui lui était offert par les conscrits de la classe 1884, à laquelle il appartient.

— L'Association de l'ordre national du mérite agricole a tenu son assemblée générale annuelle mercredi ; elle a décidé de devenir une Fédération de groupes départementaux, autonomes, s'administrant sous le contrôle du Comité central de Paris.

— On annonce de Roubaix, la mort du doyen des aéronautes professionnels de France, M. J.-B. Glorieux, qui fit plus de 600 ascensions, la première en 1861 et la dernière il y a quelques mois.

— Ce matin, ont eu lieu à Paris les obsèques de M. Antonin Proust, ancien ministre des Beaux-Arts, dans le ministère Gambetta.

— On annonce que des médecins français et étrangers ont fondé une association internationale contre la guerre.

— A la suite d'un incident qui s'est produit à la Chambre au cours de la séance de jeudi matin, à propos de la question des bouilleurs de cru, un échange de témoins a eu lieu entre MM. Lasies et Krantz ; mais aucune suite n'a été donnée à cette affaire.

REVUE DE LA PRESSE

De M. Jaurès dans l'Humanité :

La visite de Guillaume II à Tanger ne peut qu'affaiblir, en ce moment, les prises de la France sur le sultan et encourager celui-ci à la résistance. En ce sens c'est un échec grave pour la diplomatie de M. Delcassé. Mais M. Delcassé a-t-il fait tout ce qui dépendait de lui pour le prévenir ? Longtemps il a paru croire qu'ignorer l'Allemagne, c'était la supprimer ; et il a poussé à cet égard la croyance jusqu'à l'inraissemblable. Il savait que c'était assez d'avoir avec soi Nicolas II ; et, dans les arrangements avec l'Angleterre, il voyait surtout un moyen « d'isoler Berlin ». J'ai essayé inutilement, dans le débat sur l'accord franco-anglais, d'obtenir de lui un mot disant que cet accord ne contenait contre l'Allemagne aucune arrière-pensée.

Revue de la presse locale

Du Quercinois :

Le rapporteur (de la loi sur la séparation) répond que, si les électeurs étaient appelés à examiner le projet relatif à la séparation, il en résulterait une « agitation de nature à troubler la paix publique. »

Cela veut dire : les électeurs n'ont pas d'opinion arrêtée, ils sont susceptibles de repousser la séparation, et il faut nous hâter de faire, nous députés, ce que la nation ne ferait peut-être pas. En d'autres termes : la nation n'est nullement convaincue de la nécessité de la rupture avec l'Église ; si on consultait le suffrage universel il n'est pas sûr qu'il voterait comme nous ; donc votons pour lui !

C'est la théorie pure du despotisme. Dans le pays de la monarchie absolue, l'autocrate prétend agir au mieux des intérêts du peuple. En régime démocratique, les maîtres du pouvoir opèrent de même manière. La seule différence est que, avec le dernier système, il y a 350 potentats au lieu d'un.

CHRONIQUE LOCALE

ON DEMANDE

DES

Ouvriers compositeurs à l'imprimerie

du « JOURNAL DU LOT »

Ordinaire des Troupes

Les allocations supplémentaires des 0,205 pour achat de viande et sain-doux, et de 0,006 pour achat de vin, bière ou cidre, accordées du 1^{er} janvier au 31 mars 1905 par la circulaire du 21 février dernier, à tous les hommes des troupes métropolitaines ayant droit aux vivres, seront, en attendant le vote du budget de cette année, prolongées par une nouvelle période d'un mois, c'est-à-dire du 1^{er} au 30 avril prochain. (Décision du 21 mars courant.)

CAHORS

CONCLUSION FACILE

Le Quercinois tire des conclusions avec une facilité remarquable.

En réponse à notre article paru mardi sur l'affaire des officiers, il met de côté la découverte des deux foyers acoustiques, il essaye de diminuer l'importance de l'expérience faite en présence de M. Karkowsky, — sans toutefois nier le résultat de l'expérience — et termine en disant : « M. le Secrétaire Général a cru entendre. Il s'est trompé. C'est de l'hypnose ou de l'auto-suggestion. »

Avouons que le Quercinois se tire d'affaire avec facilité.

L.-B.

Correspondance

A FROPOS DE LA LETTRE

DE M. ERNEST TALOU

Nous recevons la lettre suivante :

Monsieur le Directeur,

Je lis dans votre journal la lettre que mon ami Ernest Talou adresse à M. Marmiesse. Elle m'inspire quelques réflexions que je voudrais soumettre à vos nombreux lecteurs républicains. Et vous les faisant parvenir, je n'ai pas la prétention outre-cridante de régenter les hommes, de diriger les événements ; je veux simplement parler un langage que, de très bonne foi, je crois être celui de la raison et du bon sens.

Il semble que la période électorale pour le renouvellement du Sénat, est, dès à présent, ouverte ; M. Marmiesse a attaché le grelot au cou de M. Talou qui, très crânement, écrit et fait imprimer ses aspirations et ses volontés. Je l'en félicite ; les situations nettes sont les seules qui conviennent à un grand parti politique.

Personne ne s'y est trompé chez nous ; la question posée par M. Marmiesse avait un caractère tendancieux. Le conseiller municipal socialiste de Cahors n'aime pas qu'on louvoie, il va droit au but et il excelle à faire sortir de l'ombre les combinaisons machiavéliques qu'on lui signale.

Or, si l'on en croit les rumeurs, un projet infernal serait en préparation dans la cuisine sénatoriale de l'arrondissement de Cahors, on voudrait débarrasser M. Costes !

Je ne veux pas méconnaître le droit qu'ont les républicains de votre circonscription de choisir leur représentant au Sénat, sans demander conseil à Figeac et à Gourdon. Mais encore faut-il, puisque nos suffrages sont nécessaires, qu'on nous demande de les porter sur un républicain de nuance radicale ou radicale-socialiste incontestée.

Ici, nous vous donnons Cocula dont le passé politique est sans tâche, qui par l'unité de sa vie publique s'impose, chaque jour davantage aux suffrages républicains.

A Figeac, on vous apporte Pauliac qui est tout aussi intangible et qui a, tout au plus, besoin de vouloir fermement et un peu plus encore.

A Cahors, M. Costes serait en défaveur ! Pourquoi ? Je l'ignore. Ses votes sont parfaits, et son attitude générale que, seule, il nous est possible d'apprécier, ne prête point à la critique.

Et cependant, on murmure de tous côtés, que l'arrondissement de Cahors veut donner congé à son sénateur.

Que votre arrondissement agisse comme bon lui semblera ; mais il ne faut point qu'on oublie chez vous que Gourdon ne donnera ses suffrages qu'à un républicain d'avant-garde et sans compromissions.

Nous savons trop ici ce que valent les hommes politiques félons ! C'est assez, bien assez que M. Lachize ait encore un an à siéger au Parlement ! Et je comprends pourquoi Talou, qui n'a jamais eu une défaillance, annonce qu'il se mettra résolument en travers d'une candidature que tout le monde ici a devinée.

Il y a des hommes que le parti républicain du département ne laissera jamais introniser. Que si Cahors a pu jadis sauver tel ou tel du naufrage, c'est son affaire. Ici, nous serons intraitables.

Qu'un Congrès loyalement composé, décide. Peu nous importe le nom pourvu qu'on désigne à nos suffrages une personnalité d'un républicanisme incontesté inspirant confiance à la démocratie.

Croyez, mon cher Directeur, à mes sentiments les meilleurs.

Un maire républicain.

LE SILENCE NE SE FERA PAS

Il nous revient de tous côtés que la Préfecture éprouve une joie médiocre à la lecture des critiques que nous faisons entendre contre elle dans le *Journal du Lot*.

Eh parbleu ! ce n'était pas pour la louanger si nous avons dit publiquement la façon de penser de tous ceux qui ont vu avec peine comment on sacrifie les petits fonctionnaires.

Est-ce que M. le Préfet du Lot a cru à son tour faire plaisir aux diverses catégories de fonctionnaires qui dépendent de l'administration préfectorale, en donnant raison contre tous droits, contre toute justice à quelques méchants tyranniques ?

Voyez-vous ! Il ne faut rien exagérer, surtout en administration, même le dévouement ou la reconnaissance envers qui a rendu et peut rendre encore des services...

M. le Préfet a commis cette exagération : c'est M. Vival qui en a profité. Mais aussi, de quelle sollicitude celui-ci, à l'occasion, entourera son préfet. On verra bien.

Est-ce qu'il n'est pas tout puissant au ministère ? Il le dit au moins : Est-ce que même les députés qui, jusqu'à ce jour avaient promis de soutenir la cause des instituteurs sacrifiés,

— députés qui font état d'une grande indépendance, — n'ont pas, sur ses injurgations, abandonné cette cause ?

Une interpellation devait avoir lieu à la Chambre. Elle a été retirée. Une démarche devait être faite auprès du ministre. Elle n'a pas été faite.

Pour obtenir ces résultats contre les instituteurs, M. Vival a agité la question du renouvellement de son mandat législatif, et le préfet a parlé de son autorité administrative qui allait être diminuée si satisfaction était donnée.

Ces raisons furent jugées valables par les collègues du député et par les chefs du préfet : les instituteurs furent jetés par-dessus bord.

Et l'on voudrait que le silence soit fait sur ces incidents qui ont provoqué une si vive agitation dans notre département ?

La cause que nous avons soutenue est trop juste. Elle intéresse trop toutes les catégories de fonctionnaires qui dépendent de l'administration préfectorale, pour que nous nous taisions.

Cette affaire est liquidée, semble-t-il, au plus grand profit des administrateurs, mais elle n'est pas close et nous saurons la rappeler en temps voulu. M. Vival a pu gagner la première manche. Les instituteurs et les électeurs gagneront la seconde et la belle !

LOUIS-BONNET.

A la Préfecture

M. Louis Chabbert est nommé chef de cabinet du préfet du Lot.

Finances

Par décret du 22 mars 1905. M. Gragnon, trésorier-payeur général à Cahors, nommé par décret du 10 mars trésorier-payeur général de la Mayenne et non installé, a été nommé trésorier-payeur général du département de l'Allier.

Par arrêté de M. le Ministre des finances en date du 3 mars, M. Darrou (Edouard-Pierre), adjudant au 18^{me} d'artillerie, est nommé percepteur de Gréalou, en remplacement de M. Viitet qui reçoit une autre destination.

Ecole Nationale d'Agriculture

Dans la liste des élèves diplômés de l'Ecole nationale d'agriculture de Montpellier, pour l'année 1905, nous relevons le nom d'un compatriote, M. Delpech.

Conférence publique

Nous rappelons que c'est ce soir, qu'aura lieu au théâtre la conférence de M. Victor Charbonnel, directeur de la *Raison*.

Sujet traité : *La séparation des Eglises et l'Etat et les retraites ouvrières*.

Bal Typographique

Les ouvriers des imprimeries de notre ville se sont réunis, à la Mairie, jeudi soir à 8 heures et demie, en vue de l'organisation d'un Bal corporatif.

Après le vote, à l'unanimité, de cette question, il a été procédé à la nomination d'une commission et d'une sous-commission provisoires, qui d'un commun accord devront préparer un rapport où seront traitées toutes les questions de détail. Ce rapport sera soumis à l'approbation des adhérents au Bal dans une prochaine Assemblée générale.

On été nommés :

Membres de la Commission. — MM. Brun, Bourthoumioux, Boulnoy, Nicolai, Delheil, David, Miquel.

Membres de la Sous-Commission. — MM. Parazines Jean, Massip, Cabanes, Baboulière, Alagnoux, Marmiesse, Valet.

Musique du 2^{me} de ligne

PROGRAMME DES 23 ET 26 MARS 1905
Richard Wallace (Allégo) Sellenick
Le Pré aux Clercs (Ouv.) Hérod
Mascarade (airs de ballet) Lacôme
Rigoletto (Fantaisie) Verdi
Chanson Russe Smith
Alfred Fénelon, de 3 h. à 4 h.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 18 au 24 mars 1905

Naissances

Pignières, René-Jean-Baptiste, rue du Château-du-Roi.
Vings, Alfred-Jacques, à la Maternité.
Maurly, Raymond-Louis-Albert, place St-James, 5.
Moliné, Joseph-Georges, avenue de la Gare, 10.
Cancé, Marthe, rue Brives, 15.

Mariage

Larnaudie, Marcel-Louis, voyageur de commerce, et Iffermet Irma-Jeanne, s. p.

Décès

Trabouyé, Pierre-Antoine, 14 mois, Boulevard Gambetta, 67.
Jubin, René-Sylvain, célibataire, 31 ans, rue Victor Hugo.
Colza, Gérard, 75 ans, s. p. à l'Hospice.

COUR D'ASSISES DU LOT

Audience du 24 mars

Affaire Briat

L'audience de vendredi est ouverte à 11 heures ; on entend quelques témoins.

Quand toutes les dépositions sont entendues, M. Villotte procureur de la République prononce son réquisitoire dans lequel il essaye de prouver la culpabilité de l'accusé.

Pendant deux heures, M. Villotte fait ressortir les charges qui pèsent sur Briat et termine en demandant au jury de rendre un verdict sévère mais ne s'oppose pas aux circonstances atténuantes.

Après une suspension d'audience, M^{rs} Bourdin, défenseur de Briat prend la parole.

Dans une éloquente plaidoirie, il détruit point par point l'accusation et réclame du jury un verdict d'acquiescement.

A 6 heures, les débats sont clos, le jury rentre dans la salle de ses délibérations et à 6 heures 1/2 le verdict est rendu.

Le verdict est négatif.

En conséquence la cour prononce l'acquiescement de Briat qui est aussitôt mis en liberté.

La session des assises est close.

Arrondissement de Cahors

Castelnau-Montratiér

Lettre ouverte à tous nos mandataires. — En septembre dernier vous avez, à l'unanimité, à la suite d'une pétition signée par tous les ouvriers du bâtiment, exprimé l'avis que les travaux communaux donnés en adjudication, devraient être répartis en plusieurs lots. Six mois après vous décidez que les travaux du presbytère de Saint-Aureil doivent être donnés en bloc.

Ce qui était logique hier serait absurde aujourd'hui ? Les raisons invoquées en faveur de l'adjudication des travaux donnés en bloc ne sont que de petits prétextes. Dans tous les cas, la commune ne devrait pas seulement écouter les avis des intéressés, des architectes par exemple.

La commune a déjà payé pour savoir ce que coûtent leurs avis et leurs services, et les élus républicains doivent chercher à favoriser tous les ouvriers.

Cahors a donné dernièrement ses travaux en détail, Castelnau ne peut donc faire de même ? Allons, messieurs nos élus, donnez des ordres pour que satisfaction soit donnée, en dépit des gros intéressés, aux ouvriers.

Jehan LABOR.

Ste-Alaunzie

Mutuelle-Bétail. — Les adhérents à la Mutuelle-Bétail ont procédé dimanche dernier, à la formation définitive de leur bureau, qui est composé de la manière suivante :

Présidents d'honneur : M. de Monzie, directeur du cabinet du Ministre de la Justice, conseiller général du Lot ; M. Philippin, procureur de la République, à Vitry-le-François, propriétaire du château de Ramps.

Président, M. Desseaux à Blayou.

Vices-présidents, MM. Cassan et Cambrouze à Lafage.

Trésorier, M. Bouyssou à Lafargue.

Secrétaire, M. Ausset, instituteur public.

Catus

On nous écrit : Dernièrement, par arrêté, M. le Préfet du Lot a donné un successeur à M. Delso, médecin-vaccinateur du canton de Salviac.

Cependant cet excellent praticien n'avait jamais failli aux rudes exigences du métier ; lui enlever aussi gravement ce poste de confiance qu'il n'avait, du reste, pas sollicité, mais qu'il avait accepté par devoir humanitaire et qu'il occupait depuis cinq ans, c'était tout au moins le déprécier aux yeux de sa clientèle et lui porter un préjudice que ses hautes qualités de médecin prudent, aussi désintéressé que profondément dévoué à la cause des pauvres et son républicanisme à toutes épreuves étaient bien loin d'avoir mérité.

Pourquoi donc l'a-t-on remplacé ? Voilà la question qui se pose dans les cantons de Catus et de Salviac, surtout devant la tombe ou M. Delso, encore plein de vie il y a cinq jours à peine vient prématurément de descendre, enlevé par un mal aussi moral que physique à l'affection des siens et à l'estime entière du parti démocratique de la région.

Monteucq

Foire du 22 mars 1905. — La foire du 22 mars a été très importante à tous les points de vue. Le foirail des bêtes à cornes était bien garni en qualité et en quantité ; il y avait une vive animation et il s'est fait grand nombre de transactions. Les veaux se sont vendus 0 fr. 85 0 fr. 90 et 0 fr. 95 le k. Beaucoup de bêtes à laines avaient été amenées sur le marché, mais les cours ne paraissent pas avoir sensiblement repris. Les cochons gras se vendaient de 42 à 45 fr. les 50 k. et les porcelets étaient recherchés avec hausse.

La volaille se vendait en moyenne 0 fr. 70 le 1/

l'agistes et en général, ils paraissent satisfaits des affaires de la journée. Nous espérons que les propriétaires de la commune et du voisinage, ainsi que les marchands forains se donneront, avec le même empressement, rendez-vous pour la foire prochaine du vendredi 7 avril. Il y va de la satisfaction générale de la région et de la localité.

Arrondissement de Figeac

Bretonoux
Comité radical démocratique. — Les membres du comité radical démocratique de Bretonoux sont convoqués pour dimanche 26 à 8 heures du soir. Les électeurs qui n'ont pas versé leur cotisation trimestrielle sont priés de se mettre en règle.

Conseil de révision. — Lundi prochain les opérations du conseil de révision du canton de Bretonoux auront lieu sous la présidence de M. le Préfet. Nous en rendrons compte en temps et lieu.

Puybrun
Ches nos ex-nones. — « L'habit ne fait pas le moine », dit le proverbe. Il ne fait pas non plus la none, pourrions-nous ajouter. Au doux temps où la guesse ne s'était pas avisée de dissoudre les congrégations enseignantes, nos religieuses faisaient l'impossible pour avoir des élèves; tous les moyens étaient bons pour arriver au résultat.

Aujourd'hui elles ont posé le voile et leur influence est certes moindre, car elles ne sont plus rien au bureau de bienfaisance, mais elles n'ont persisté pas moins à recruter, par tous les procédés en leur pouvoir, les enfants des deux sexes aussitôt sortis de la mamelle; et évidemment elles ne se fournissent que chez les pères de famille qui envoient leurs enfants chez elles. C'est leur droit, mais soyez bien certains cependant qu'en bonnes âmes elles n'en croient pas moins à la persécution, voyant la paille et non la poutre.

Un Comité.

Figeac
Affaire d'honneur. — Dans notre numéro de jeudi, nous avions parlé de l'affaire d'honneur qui s'est produite entre MM. Tsapoulos et Harem et nous avions remis à aujourd'hui la publication des détails complémentaires. Cette affaire n'étant pas complètement terminée, nous attendons encore quelques jours avant d'en entretenir nos lecteurs.

Cercle de la Jeunesse Républicaine laïque. — Les membres de la J. R. L. de Figeac, réunis en assemblée générale le 22 mars courant, ont émis le vœu qui suit: à l'unanimité ils ont décidé d'adresser à Monsieur le sous-préfet la lettre suivante:

A Monsieur le Sous-Préfet
Les membres de la J. R. L. de Figeac sont heureux d'adresser au regrette sous-préfet M. Julien Sauve, leurs meilleures marques de sympathie et d'assurance de leur entier dévouement à la cause républicaine et laïque. Ils vous prient d'agréer, Monsieur le sous-préfet, l'hommage de leur profond respect.

Pour le Cercle,
Le Bureau.

Remonte. — Le comité de remonte d'Aurillac procédera à Figeac, avenue de la Gare, le lundi 2 avril, à huit heures et demie du matin, à l'achat de chevaux de selle de quatre à huit ans.

Chien errant. — Un chien errant, présentant tous les symptômes de la rage, qui rôdait dans le quartier du faubourg Saint-Martin, a été tué jeudi au moyen d'une fourche par le domestique de l'hôtel Guillard.

Bien des malheurs ont été certainement épargnés grâce à la courageuse intervention de ce brave et dévoué citoyen.

Fêtes de Mai. — Le groupe de commerçants réunis à la mairie, dans la salle de la justice de paix, en vue des fêtes habituelles du mois de mai, a nommé une commission provisoire chargée de faire appel à toutes les bonnes volontés pour l'organisation définitive de ces fêtes, lesquelles chaque année, attirent un nombre toujours croissant d'étrangers dans la ville. Au nom des intéressés du commerce local, nous engageons tous les commerçants à assister à la réunion de lundi 27 courant, à huit heures du soir, salle de la justice de paix, à la mairie.

Faycelles
Nous recevons la lettre suivante, en réponse à un article paru dimanche dans le Journal du Lot:

Faycelles, le 23 mars 1905.
Monsieur le Directeur
du Journal du Lot,

Je ne sais pas si le républicain de la Défense répondra à la lettre ouverte du paysan du Journal du Lot, puisque je ne connais ni l'un ni l'autre.

Ce que je puis affirmer, c'est que le républicain de la Défense n'est pas de la paroisse de Faycelles; quant au paysan de votre journal, je le crois aussi étranger; car s'il était de la paroisse il ne dirait pas que je percevais double salaire, au contraire, il dirait que je ne touchais que la moitié d'un salaire.

En effet, l'indemnité de la seconde messe a été toujours de deux cents francs; moi-même, comme mes prédécesseurs, j'ai bénéficié de cette somme depuis 1877 jusqu'en 1895, où, pour des raisons qu'il est inutile de dire, j'ai consenti à ne recevoir que cent francs à la condition que les autres cent francs seraient versés au Bureau de Bienfaisance. Est-ce là toucher double salaire?

Le Conseil municipal a voté cette somme en faveur des pauvres pendant tout le temps que j'ai fait partie du Bureau de Bienfaisance, dont j'étais un des principaux fondateurs et dont toutes les ressources actuelles sont le produit de ma sollicitude; mais depuis plusieurs années la municipalité ne vote plus cette somme et les pauvres en souffrent.

Le (un paysan) dit: « n'a-t-il pas (le Curé) annoncé souvent devant l'autel ou du haut de la chaire, ce dimanche prochain la seconde messe sera dite à l'intention de telle famille. »
Si le (un paysan) était de la paroisse il saurait que ces annonces étaient très rares et que l'honorable qui était versé (lorsqu'il était versé) n'était pas un bénéfice pour le Curé, mais bien pour les œuvres de la paroisse; tous les paroissiens le savaient et tous étaient satisfaits, voilà pourquoi l'annonce se faisait publiquement.

Le (un paysan) dit: « la seconde messe payée par la commune l'est aussi par les particuliers; cela vous fait un beau bénéfice ». En effet voici le résultat: La Commune m'a donné de quatre à cinq mille francs pendant les vingt-huit ans que j'y ai passé comme Curé, et je lui ai donné de douze à quinze mille francs pour la création du Bureau de bienfaisance, les réparations du presbytère, la reconstruction de l'Eglise, sans compter les secours aux indigents, et cela aux dépens de mes plus légitimes économies. Est-ce là prendre double salaire?

Vous voyez que vous avez fait m'adresser le numéro de votre journal où je suis en cause, vous fera, je l'espère, insérer cette réponse dans votre plus prochain numéro.

Daignez agréer, Monsieur le Directeur, mes meilleures civilités.
A. COMBELLES.
Curé à Faycelles.

Leyme

L'Affaire des Instituteurs de Leyme devant l'opinion publique
La presse locale et même un grand journal régional ayant porté cette affaire à la connaissance de tous, nous croyons nécessaire, surtout après le communiqué du Réveil du Lot, d'examiner cette affaire au double point de vue de l'intérêt public et de la sécurité des Instituteurs.

Deux écoles publiques fermées depuis le 1^{er} août dernier jusqu'au 1^{er} mars courant, la population scolaire d'une commune — garçons et filles — privée de bienfaits de l'instruction pendant six mois, sont des faits d'ordre public et méritent qu'on s'en occupe.

Un instituteur et une institutrice publiques envoyés d'office de Varaire à Leyme et de Leyme à Thémies, après six mois de tortures morales, privées de leur logement pendant un rigoureux hiver, alors que l'institutrice est à la veille d'accoucher, voilà de quoi préoccuper les instituteurs et les rendre soucieux du lendemain.

L'Empire a sombré il y a 35 ans, mais les procédés administratifs de cette époque néfaste sont soigneusement conservés et mis en pratique par certains préfets de la République.
Et pourtant, n'a-t-on pas dit sur tous les tons aux instituteurs qu'ils étaient libérés! Oui, la loi qui en fait des instituteurs publics c'est-à-dire des fonctionnaires d'Etat et non plus des fonctionnaires communaux semble les soustraire à toute autre autorité que celle de leurs chefs qui les proposent et les nomment, mais il n'en est rien en fait; puis que le Préfet obéit au doigt et à l'oeil à un maire, voire même à un conseiller municipal quelconque à qui l'instituteur aura le malheur de ne pas plaire.

A plus forte raison si ce maire est appuyé par un député autoritaire comme M. Vival, maire blackboulé de Figeac. Dans ce cas là, instituteurs et fonctionnaires de tout ordre, pliez les genoux, si vous voulez éviter pire qu'un changement.

Et qu'on ne nous accuse pas de noircir le tableau à dessein; le mal est plus profond qu'on ne pense, et menace de gagner du terrain. Déjà dans l'arrondissement de Figeac, plusieurs municipalités se préparent à imiter celle de Leyme qui, par trois fois a usé du même procédé par trois fois à son raison.

Dans l'arrondissement de Cahors, quelques signes précurseurs nous indiquent que les temps sont proches.
Au mois de mai dernier, l'instituteur de St-C.; sacrifié à des rancunes personnelles, fut durement vengé par les électeurs municipaux qui renversèrent municipalité et conseil, ce qui prouve que ce sont les électeurs ont quelquefois plus de bons sens et d'honnêteté que leurs élus; mais on oubliera vite le cas de St-C.

Nous savons qu'actuellement un élu qui veut absolument jouer le rôle de la mouche du coche, seconde de tous ses efforts les Maires et les conseillers municipaux qui demandent des déplacements d'instituteurs. Il enfile sa voix auprès des hommes qu'il croit capables de servir ses rancunes et sa monumentale ambition. Le moment venu, si une nouvelle injustice est commise nous reviendrons sur la question et sur le personnage. En attendant revenons à l'affaire de Leyme.

XXX.
Saint-Céré

Mort subite. — Jeudi 23 courant, à 5 heures du soir, le sieur Agier, boulanger à Saint-Céré, âgé de 70 ans environ, revenait en voiture de la Touille où il était allé porter du pain; lorsqu'en face du Martinet, pris subitement d'une indisposition, il s'affaissa sur la croupe de son cheval. Relevé immédiatement par un jeune homme qui se trouvait à côté de lui sur la voiture, il ne donna aucun signe de vie. Par une singulière coïncidence, M. Darnis, médecin, se dirigeant sur la Touille pour soigner un malade, se trouva presque au même moment sur les lieux; il ne put que constater le décès. Cette mort aussi foudroyante qu'imprévue a frappé péniblement la population parmi laquelle Agier jouissait d'une juste considération.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon
Incendie volontaire. — Sur mandat d'amener décerné par M. Malrieu, juge d'instruction, la gendarmerie de Gourdon vient de transférer à la maison d'arrêt de Figeac, le nommé Etienne Michel, âgé de soixante-cinq ans, né à Liourdès (Corrèze), cultivateur, demeurant à Puybrun, qui purgeait une condamnation à la prison de Gourdon. Michel est inculpé d'incendie volontaire.

Son casier judiciaire accuse onze condamnations antérieures.

Gramat

Remonte du 21 mars. — Cent vingt chevaux ont été présentés à la commission d'achat, vingt-neuf ont été achetés à des prix variant entre neuf cents et quatre cents cinquante francs; huit juments poulinières avec prime de conservation ont été confiées à différents éleveurs.

Martel

La Mi-Carême. — La fête de la Mi-Carême, organisée par les jeunes gens de notre localité, s'annonce sous les plus favorables auspices. Tout fait présager qu'elle sera célébrée avec beaucoup d'entrain.

La population martelaise toujours amoureuse de distractions, accueillie avec empressement la courageuse initiative des organisateurs. De nombreuses et généreuses souscriptions ont afflué dans la caisse du comité. Une indiscretion nous permet même d'annoncer que des collaborateurs anonymes se proposent de l'aider dans sa tâche.

Pour donner à cette fête plus d'éclat la population a déjà invité ses parents et amis. Les étrangers, nous en sommes sûrs, ne manqueront pas d'accourir en foule. De nombreux forains ont déjà annoncé leur venue et nous pouvons leur prédire d'avance une belle recette.

Le programme, déjà élaboré, est des plus alléchants. Nous le ferons connaître sous peu.

Au nom du comité, nous adressons nos remerciements les plus chaleureux à tous ceux qui ont bien voulu leur venir en aide pour donner un regain de gaieté à notre vieille ville de Martel.

Payrac

Nous sommes heureux d'apprendre qu'un de nos amis, M. Edouard Constant docteur en médecine et pharmacien de 1^{re} classe, vient de s'installer dans notre ville, comme successeur de M. le docteur Mirre parti à Martel.

Le jeune docteur, qui délivrera des remèdes au gré de la population, est trop bien connu parmi nous, pour qu'il ne soit accueilli avec le plus grand plaisir.

Nous lui adressons nos meilleurs souhaits de bienvenue et de prospérité.

Gignac

Conférence agricole. — Le dimanche 3 avril, M. Quercy, professeur départemental d'agriculture, fera une conférence agricole publique dans la salle de la mairie de Gignac.

Sujet de la conférence:
La crise agricole et les moyens pratiques pour y remédier.

Bibliographie

Tous les gens d'esprit lisent.

Le Cri de Paris
(9^e année d'existence), le plus mordant, le plus spirituel des journaux hebdomadaires.

Le Cri de Paris paraît chaque samedi, sur 20 pages, avec deux grands dessins d'actualité et de nombreux portraits.

Collages de la vie politique, sociale, parisienne, mondaine, littéraire, artistique. — Portraits, silhouettes, caricatures de toutes les personnalités françaises et étrangères célèbres.

Le Cri de Paris s'adresse à toutes les classes de la Société et surtout aux gens d'esprit de tous les partis. C'est le plus vivant et le plus passionnant des journaux français!

Le numéro seulement 15 centimes. En vente partout.

Abonnements: France, un an, 10 francs, — six mois, 6 francs, — Etranger: un an, 14 francs, — six mois, 8 francs.

Spécimen gratuit sur demande. Paris, 9, rue Molère (av. de l'Opéra).

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris, 8^e. — Sommaire du 26 mars 1905.

V^{ie} Nacla: Courrier du Dimanche. — Léon Berthaud: Ann-iii-Goz. — A. Gérioles: Fier d'amour (suite). — Paul et Victor Marguerite: L'eau souterraine (suite). — Capitaine Danrit: La guerre fatale (suite). — Paul Bonhomme: Mademoiselle Panache (suite). — François Deschamps: Un plat d'étain (suite). — Variétés. — Petite correspondance.

Paris, départements, Algérie et Tunisie; six mois 8 fr., un an 15 fr.
Etranger, union postale: six mois 10 fr., un an 18 fr.

On peut s'abonner sans frais dans tous les bureaux de poste.

L'Année Scientifique et Industrielle
Non moins que ses devancières, l'année qui vient de s'écouler a été féconde en découvertes intéressantes, en travaux utiles, en perfectionnements importants pour la pratique.

Ainsi, les physiciens ont apporté des contributions du plus vif intérêt à la question encore toute neuve et déjà si riche cependant en résultats du radium et de la radio-activité; ils ont encore fait connaître de remarquables applications nouvelles dans le domaine de la téléphonie et surtout dans celui de la télégraphie avec ou sans fil, à la veille de devenir d'une utilisation générale et pratique.

Dans le domaine des sciences biologiques, des travaux vraiment passionnants ont été produits par M. Quinon à propos du rôle joué par l'eau de mer comme facteur dans la formation des espèces, et par M. le docteur Doyen au sujet du traitement des tumeurs cancéreuses.

En ce qui concerne l'industrie enfin, de multiples applications nouvelles des découvertes de la science ont également surgi. Et c'est justement ce que le nouveau volume de M. Emile Gautier, volume publié

par la librairie Hachette et C^{ie}, sous le titre de *L'Année Scientifique et Industrielle, quarante-huitième année (1904)*, enregistre de façon méthodique et scrupuleuse. Ce livre de plus de quatre cents pages, illustré de 90 figures, donne en effet un tableau fidèle de l'activité scientifique et du mouvement industriel au cours de ces douze derniers mois.

Le Globe Trotter

Le plus grand et le plus beau journal des voyages, aventures, explorations, etc. — Le n^o 15 centimes. Abonnement d'un an, 8 fr. — Rédaction-administration: 4, rue de la Vrillière, Paris. Sommaire du 23 Mars 1905.

La jeune Congolaise, Mairam. — La Bible et la Science, Talloires. — Le « Globe Trotter » à travers la Monde: Le viaduc du Pecos, Cordes de chevaux, L'insubmersible des Papous, G. T. — Jacques Rodier. Histoire d'un Robinson français. (Illustrations d'Holewinck) (suite), G. de Wailly. — L'Art de se défendre sans arme, C^{ie} de L^{ie}. — Vers l'Écône de Minioy. Récit d'aventures vécues. (Illustr. de Tofani) (suite), C^{ie} Estétiens de Tolna. — Le Mois timbrologique, G. F. — Curiosités naturelles: L'europypharynx pelecanoïdes, Vanky. — Le cactus à épines vénéneuses.

Nos CONCOURS: Concours N^o 167 (Villes d'Allemagne). Soixante prix. — Résultats du Concours N^o 162 (Concours de pliage), Lauréats, M. Sphinx.

Le Monde Illustré

13, quai Voltaire, Paris. Sommaire du numéro 2504 du 25 mars 1905

Guerre Russo-Japonaise: La Retraite de Sandeou. — La grande route entre Fouchou et Tie-Line. — Carte de la guerre (Bataille de Moukden, 3^e phase).

Nos musées de France: Le musée de Marseille (Palais de Longchamp). — Tableaux de Pérugin, de Rubens, van Vilk, Viger, Puvis de Chavannes, etc. — Portraits de M. Philippe Auquier, Conservateur du Musée.

Soie: Le séjour de l'Impératrice D'Allemagne à Taormina. — Les terrasses de l'Hôtel Timoo. — Le fil télégraphique direct entre Berlin et Taormina.

Etats-Unis: La police gardant une station du Métropolitain à New-York.

Arabie: La peste à Aden.

Portraits: Miss O'Brien et le Chevalier Marconi.

Théâtre Illustré: Miss Helylet aux Variétés.

Roman illustré: *Ceux qui restent*, par Louis Faran. Illustrations de Vaccari.

Théâtres. — Échecs par M. D. Janowski. — Rébus. — Concours.

Le numéro 50 centimes

LA PESTE A ADEN

Monde Illustré:
La peste, comme on le sait, éclatait à Bombay au mois de septembre 1896 et envahissait peu à peu toute l'Inde, où elle est encore très active.

Aden, qui est à moins de cinq jours de mer de Bombay et qui fait avec l'Inde un très gros trafic, devait fatalement être un jour contaminée. Pourtant ce n'est qu'au commencement de l'année 1900 que l'épidémie fit son apparition à Hadjer, au fond de la rade intérieure, parmi les coolies employés au débarquement des millions de sacs de riz, d'orge et de dourah, qui sont importés sans interruption de Bombay à Calcutta.

Depuis cette époque, la mortalité a suivi un cours rapidement ascendant jusque vers le milieu de février dernier où elle atteignait, dans la ville d'Aden, la proportion de deux décès par mille habitants et par jour. Mais le point où l'épidémie a fait les plus terribles ravages est Sheik-Osman, village habité par les familles des chauffeurs arabes et des coolies du port et par un grand nombre de noirs de race somalie. Les indigènes sont en général réfractaires au système de l'inoculation par le sérum. Sur une population totale de près de 42.000 habitants, environ 8.000 seulement ont consenti à recevoir l'injection prophylactique.

Les autres lui préfèrent, et de beaucoup les remèdes empiriques auxquels ils sont habitués.

J'ai connu des pestiférés qui faisaient appliquer sur leur mal des poulets ou des pigeons vivants. Des pauvres volatiles aucun n'a réchappé. Mais, pour être véridique, je dois reconnaître que plusieurs de ces patients ainsi soignés ont fini par guérir. Il n'est pas déraisonnable de s'en assurer par tirés, plus sûrement encore, en se confiant aux soins du médecin.

On présume que l'épidémie disparaîtra complètement pendant les chaleurs torrides, de mai à septembre. Mais nous devons craindre de la voir réapparaître désormais chaque hiver.

LES ANNALES

POLITIQUES ET LITTÉRAIRES

DIRECTEUR: Adolphe BRISSON

SOMMAIRE DU 23 MARS 1905

Texte: Notes de la Semaine: L'Amour et le Code, *Le Bonhomme Chrysale*. — L'Art de la Prose, *Gustave Lanson*. — A huitaine, *Georges Courteline*. — Echos de Paris *Sergines*. — Le Livre du jour: L'Armée moderne, *Pierre Baudin*. — Casier Théâtral: *Éléonora Duse, Jules Lemaitre*. — Musique: *« Amica » J. T.* — Pages oubliées: Le véritable amour, *Jules Simon*; Le nid conjugal, *Jules Michelet*; Pensées sur l'Amour, de Platon, Pascal, La Bruyère, Stendhal, Balzac, Goethe, George Sand, A. de Lamartine, Sainte-Beuve; Pensées de Pléin Air, *Hugues Rebelle*. — Revue des Livres: Le mois Postique, *Auguste Dorchain*. — Mouvement Scientifique: Le poissin à Ciseau, un Diamant phénoménal, *Henri de Parville*; Les Chartreux à Targone, *Max Durand*. — La vie Artistique, *Léon Pille*. — Mal d'autrui n'est que songe, roman, *Paul Bourget*.

Gravures: Deux portraits d'Éléonora Duse; M. Gustave Lanson. — Les Chartreux en Espagne: Six photographies. — La guerre Russo-Japonaise: Deux portraits du Général Liniévitch; le Maréchal Oyama; Une grosse pièce d'artillerie.

Musique: « Amica ». Poème de Paul Béril; adaptation de Paul Collin; musique de Pierre Mascagni.

Lectures pour la veillée: Les Samédies littéraires de l'Odéon; Saynètes et Monologues; Pour les tout petits; Cours d'E-péranco, Comédie; Les Jeux de la « Veillée ».

Abonnements:

FRANCE, ALGÉRIE ET TUNISIE: 10 fr. par an.

UNION POSTALE: 12 francs 50 par an.

Envoi gratis d'un numéro spécimen sur demande affranchie adressée 15, rue Saint-Georges, Paris.

BOURSE DE PARIS

RENTES ET ACTIONS

AU COMPTANT ET A TERME

0/0.....cpt	99 82
Jouissance 1 ^{er} jan. 1905 tme	99 75
0/0 Amour. Dér. an. 1903. cpt	100 ..
3 Jouis. 16 janv. 1905. tme	..
Banque de France.....cpt	3705 ..
Action nom. jous. 28 déc. tme	3800 ..
Banque de Paris et Pays-B. cpt	1314 ..
500 fr. t. p. jous. jan... tme	1310 ..
Crédit Foncier.....cpt	739 ..
500 fr. t. p. jous. jan... tme	738 ..
Crédit Lyonnais.....cpt	1152 ..
500 fr. t. p. jous. 25 sept. tme	1149 ..
Société générale. jous. oct. cpt	642 ..
Est.....cpt	1030 ..
500 fr. t. p. jous. nov... tme	1020 ..
Paris-Lyon-Méditerranée. cpt	1434 50
500 fr. t. p. jous. nov... ter	1430 ..
Midi.....cpt	1230 ..
500 fr. t. p. jous. jan... tme	..
Nord.....cpt	1365 ..
400 fr. t. p. jous. jan... tme	1360 ..
Orléans.....cpt	1565 ..
500 fr. t. p. jous. oct... tme	1565 ..
Ouest.....cpt	950 ..
500 fr. t. p. jous. oct... tme	..
Métropolit. 250 f. t. p. j. cpt	606 ..
Suez act. 500 f. t. p. j. jan. tme	4425 ..
— s ^{ie} civile.....jan. cpt	..
Proc. Thomson-Houston. j. tme	811 ..
Espagne extér. 4 0/0 jan. tme	92 02
Russe 4 0/0 1901... déc. cpt	83 80
— 3 0/0 1896... fév. cpt	72 60
Rio-Tinto..... jous. nov. tme	1639 ..

MINES D'OR

Rand Mines..... 274 50

Chartered..... 49 ..

East Rand..... 211 50

Cours de Paris

Blés (77/75 à l'hectolitre) les 100 kil. net comptant. — Cour. 23 75 à 24 »; avril 24 » à 24 25; mai-juin 24 25 à 24 50; 4 de mai 24 25 à 24 50; juil.-août 24 » à 24 25. Cir.: » » » » Liq.: » » » »

Farines (Fleur de Paris, les 100 k. net sans esc.). — Cour. 30 75 à » » » »

avril 30 75 à 31 » »; mai-juin 31 25 à » » » »; 4 de mai 31 25 à 31 50; juil.-août 31 50 à 31 75. Cir.: » » » » Liq.: » » » »

Avoines (100 kil. c. s. esc.; poids 45 à 47 k. à l'hect.). — Cour. 17 » » » »; avril 17 » » » » à 17 25; mai-juin 17 25 à 17 50; 4 de mai 17 50 à 17 75; juil.-août 17 50 à 17 75. Cir.: » » » » Liq.: » » » »

Séiges (69/72 k.) les 100 k. net comptant. — Cour. 15 25 à » » » »; avril 15 50 à » » » »; mai-juin 16 » » » » à » » » »; 4 de mai 15 75 à » » » »; juil.-août 15 25 à » » » ». Cir.: » » » » Liq.: » » » »

65 ANNÉES DE SUCCÈS
ALCOOL
DE
MENTHE RICQLES
(SEUL VÉRITABLE ALCOOL DE MENTHE)
HORS CONCOURS — PARIS 1900

Le Paradis des Enfants.

L'existence est, pour les enfants, exempte de soucis et à ce point agréable que la Terre leur semble un nouveau Paradis. Tous, cependant, ne sont pas heureux et certains, de la maladie, endurent les mille tourments! Mais donnez à ceux-ci de l'Emulsion Scott, et, bientôt, ils retrouveront force, santé, vivacité et bonne humeur. Les enfants acceptent l'EMULSION SCOTT avec le plus grand plaisir, en effet, quoique son principal composant soit l'huile de foie de morue; elle est absolument dépourvue de l'intolérable goût de poisson. De plus, en raison de l'addition des vitamines hypophosphites de chaux et de soude et, surtout, de la perfection du mélange, l'EMULSION SCOTT est trois fois plus active que l'huile mate. Une emulsion d'Emulsion Scott à elle seule contient plus d'éléments régénérateurs qu'une pleine carafe de ces émulsions appelées « bon marché » qui, destinées à être vendues au rabais, sont fabriquées d'ingrédients de dernière catégorie et, ainsi, absolument incapables de donner une guérison. Si votre petit souffre de rachitisme, troubles digestifs, débilité, embonpoint, bronchite, affections de la gorge ou des poumons, donnez-lui de suite l'EMULSION SCOTT qui lui rendra la santé, le bonheur! En voici l'honorable témoignage reçu de Mr le Dr Rouanet de Castres:



« J'ai souvent employé l'Emulsion Scott, mais vous citerez particulièrement les résultats obtenus dans deux cas de bronchite, chez des enfants de 6 et 8 ans. L'huile de foie de morue, mal tolérée par eux, occasionnait des diarrhées violentes pour le mieux occasionnelles. L'Emulsion Scott a été très bien supportée, l'état général s'est amélioré, le poids a augmenté, l'appétit est revenu, en un mot, je n'ai que des éloges à vous adresser et considère votre Emulsion Scott comme le plus sûr remède contre toutes affections de la gorge et des poumons ».

N'hésitez pas à nous en demander un échantillon, nous vous l'expédierons, franco, contre 0 fr. 50 de timbres-poste. (N'oubliez pas toutefois de mentionner ce journal.) EMULSION SCOTT, (Delouche & Cie) 356, rue Saint-Honoré, Paris.

Les plus hautes récompenses aux Expositions Internationales et Concours agricoles de PARIS 1900, Grand Prix Hors Concours - LONDRES 1902 - AMSTERDAM 1902, Grand Prix

Bouillie "G. MARQUÉS"

